

LIGNES DIRECTRICES RELATIVES AUX PUBLICATIONS DE L'ATC

Mise à jour : Août 2010

Introduction

Les publications sont manifestement le legs le plus visible du programme technique de l'ATC et elles constituent autant de sources de renseignements très utiles pour les membres de l'organisation et la collectivité des transports en général.

La production et la distribution des publications permettent d'atteindre les objectifs stratégiques énoncés dans le plan d'affaires de l'ATC, notamment :

- en contribuant à la tenue à jour des compétences techniques des professionnels des transports du Canada;
- en appuyant le rôle de l'ATC comme principale source de diffusion de documents d'information sur les transports auprès des praticiens canadiens, et
- en élaborant et en tenant à jour des recueils de lignes directrices et de bonnes pratiques visant principalement les routes et les questions connexes de transport.

Types de publications

L'ATC publie cinq types d'ouvrages : des *guides d'application nationale*, des *recueils de bonnes pratiques*, des *rapports de recherche*, des *dossiers* et des *dossiers d'information*.

Les **guides d'application nationale** sont des documents techniques de référence qui préconisent des façons de mettre en œuvre une mesure particulière ou un dispositif donné. Ces guides sont habituellement le fruit de projets parrainés exécutés sous l'autorité du Conseil des ingénieurs en chef (CIC). Le contenu des guides peut être appliqué en tout ou en partie par les différentes administrations, à titre de norme ou de procédure officielle d'exploitation. Avant d'être acceptés pour fins de publication, les guides doivent être approuvés par 75 % des membres votants du CIC. Un exemple de guide d'application nationale est le *Manuel canadien de la signalisation routière*.

Les **recueils de bonnes pratiques** sont des documents techniques qui fournissent de l'information sur un sujet donné, en proposant des exemples de techniques, d'outils ou de politiques qui peuvent être utilisés aux fins d'apporter des solutions à des problèmes spécifiques, souvent cernés dans le cadre d'études de cas. Les recueils de bonnes pratiques sont également le fruit de projets parrainés exécutés sous l'autorité des conseils de l'ATC. La publication des recueils doit être approuvée par le conseil visé. Lorsqu'un recueil de bonnes pratiques est appelé à servir également de guide d'application nationale, il doit être approuvé par voie de scrutin postal par le CIC, quel que soit le conseil parrain du projet. À titre d'exemple d'un tel recueil, mentionnons le *Guide de gestion des sels de voirie*.

Les **rapports de recherche** sont des ouvrages techniques qui fournissent un sommaire des informations réunies à la faveur d'enquêtes, de recherches documentaires et de l'acquisition de connaissances d'expert sur un sujet particulier. Ils suivent le mécanisme des projets parrainés, et doivent être approuvés par le conseil visé. Comme exemple d'un tel rapport, citons celui des *Indicateurs de transports urbains – Quatrième enquête*.

Les **dossiers** se présentent sous forme de courtes synthèses de haut niveau portant sur des sujets spécifiques (moins de 15 pages). Ils sont approuvés par le conseil visé avant d'être diffusés dans le centre de ressources du site Web de l'ATC. À titre d'exemple, citons *La tarification routière dans le contexte urbain*.

Les **dossiers d'information** présentent des sommaires (de 2 à 5 pages) de haut niveau renfermant des renseignements clés sur des publications spécifiques de l'ATC. Ils sont affichés dans le Centre de ressources du site Web de l'ATC. À titre d'exemple, mentionnons le *Dossier d'information sur la perceptibilité des voies réservées au transport en commun par le marquage de la surface*.

Origine des publications de l'ATC

Élaboration

Les publications de l'ATC sont le fruit de contributions généreuses en temps, en ressources et en expertise de la part des membres et bénévoles de l'ATC, des membres des conseils et comités, des parrains de projets, des consultants et des organisations partenaires. Bien que certains documents proviennent des projets bénévoles, la majorité des publications sont préparées en application du modèle des projets parrainés de l'ATC. Conséquemment, ces projets ne pourraient voir le jour sans le soutien et les contributions financières de nombre d'administrations et d'organisations à l'appui du bon déroulement des projets en question (voir *Lignes directrices sur les droits et responsabilités concernant les projets parrainés de l'ATC*, sur le site Web de l'Association).

La supervision des projets parrainés est assurée par des comités directeurs tandis que la gestion de ces derniers incombe au Secrétariat de l'ATC. Les travaux techniques sont habituellement confiés à un cabinet de consultants possédant l'expertise voulue. L'étendue des travaux devant être exécutés par le cabinet de consultants est clairement précisée dans l'accord de services contractuels. Le cas échéant, le contrat précise que les droits de propriété intellectuelle afférents aux travaux à exécuter reviendront à l'ATC. Ledit contrat précisera en outre les extrants escomptés et les échéances connexes.

Élaboration d'une publication

Lorsqu'un rapport de projet reçoit l'approbation du conseil parrain visé, il est ensuite acheminé au Secrétariat de l'ATC pour fins de diffusion sous forme de publication. Auparavant, il est enrichi des remerciements, dénis de responsabilité et autres mentions appropriés. Le rapport est ensuite remis reformaté au moyen d'un logiciel d'édition selon le modèle de conception approuvé, puis passé en revue par le personnel et au besoin, par des rédacteurs professionnels. Ces étapes franchies, on détermine alors le prix du document, stratégies de commercialisation et de distribution à l'appui.

Traduction des publications de l'ATC

Association bilingue, l'ATC s'emploie à offrir autant que possible des services à ses clients, adhérents et membres du personnel dans les deux langues officielles. Les guides d'application nationale sont publiés en français et en anglais. Les autres documents peuvent également être publiés dans les deux langues. Lorsqu'un document est publié uniquement en anglais, un sommaire en français est rajouté au rapport anglais.

Format

La majorité des publications de l'ATC vendues à la librairie de l'ATC sont offertes en version papier, et la moitié d'entre elles sont disponibles en format CD (PDF). Toutes les nouvelles publications sont offertes dans les deux formats. Selon les parrains de projets et le comité directeur visé, certaines publications seront offertes en format téléchargeable / électronique (PDF), en plus de la version papier et du CD. Plus de 50 rapports, dossiers et dossiers d'information peuvent actuellement être téléchargés gratuitement.

Assurance de la qualité

Les membres des comités directeurs des projets (CDP) et le personnel du Secrétariat passent en revue les projets de l'ATC à différentes étapes clés. La responsabilité de l'acceptation ou du rejet des extraits définitifs d'un projet incombe au CDP. Avant qu'un document ne soit publié comme produit de l'ATC, la supervision et l'approbation des comités permanents et des conseils doit être obtenue.

Changements et errata

Lorsqu'il est proposé d'apporter des changements au texte du *Manuel canadien de la signalisation routière* ou du *Guide canadien de conception géométrique des routes*, le Sous-comité de la rédaction et de la publication du Comité permanent des techniques et de la gestion de la circulation (CPTGC) ou encore le Sous-comité des révisions et des ajouts du Comité permanent de la conception géométrique (GDSC) sont respectivement enjoint d'examiner les propositions de changement en question. Il se peut que cette revue incite une mise à jour de la publication ou d'une section de la publication, qui suivrait le même processus d'élaboration que la publication d'origine. Les erreurs constatées dans les guides d'application nationale après leur publication sont corrigées par le biais de la diffusion d'errata sur le site Web de l'ATC.

Détermination des prix

Philosophie

La structure de détermination des prix appliquée aux publications de l'ATC est fondée sur l'établissement de leur valeur marchande à partir d'un certain nombre de facteurs, notamment :

- la valeur estimée de la propriété intellectuelle contenue dans le document
- la nature du document (guide d'application nationale, recueil de bonnes pratiques, rapport de recherche, dossier, dossier d'information, publication épuisée)
- le mode de distribution (impression en couleurs, impression en noir et blanc, CD, centre de ressources du site Web, site intranet des membres)
- le nombre de pages
- le versement d'une partie des recettes de vente dans un fonds de réserve devant servir à la mise à jour d'une publication (le Conseil d'administration a adopté une politique d'évaluation du besoin de constituer un fonds de réserve pour tous les documents produits dans le cadre d'un projet d'un coût de 200 000 \$ ou plus, politique touchant également le contrôle de l'utilisation d'un tel fonds, sous réserve de la présentation d'une analyse de rentabilité appropriée par le conseil parrain)
- l'écart entre les prix des membres et des non-membres de l'ATC
- la reconnaissance des contributions financières et en nature des parrains d'un projet
- Note : Les publications qui ont été élaborées avant l'adoption de ces principes par le Conseil d'administration sont exclues

Prix pour parrains

Au terme d'un projet, chaque parrain reçoit un exemplaire gratuit de la publication. Des exemplaires additionnels peuvent être achetés par les parrains de projet à tarif réduit (réduction de 20 %), en tant qu'offre unique durant les trois mois suivant le lancement de la publication. Ces ouvrages visés doivent cependant être livrés en même temps, à la même adresse. La période de trois mois écoulée, les parrains du projet devront acheter cette publication au barème des prix établis pour les membres et les non-membres.

Réductions et accords

Une réduction de 10 % est obtenue pour les achats de 10 exemplaires ou plus qui seront livrés au même endroit, en même temps. Des accords concernant la promotion d'une publication sur le site intranet d'un membre de l'ATC peuvent être négociés, au cas par cas.

Barème des prix des publications de l'ATC

Le prix d'une publication est le même peu importe le format (papier, CD ou électronique).

Barème de prix : L'échelon 3 s'entend d'un document dont le prix se situe parmi les plus élevés du barème, aux alentours de 500 \$ ou plus; l'échelon 0 s'entend d'un document qui peut être téléchargé gratuitement.

Toutes les publications peuvent être sous réserve d'un accord spécial avec le Secrétariat de l'ATC.

| Type de publication | Barème de prix : Papier/CD/électronique | Gratuit au Centre de ressources de l'ATC |
|--|--|---|
| Guides d'application nationale (avec fonds de réserve) | 3* | Non |
| Guides d'application nationale (sans fonds de réserve) | 2* | Non |
| Recueils de bonnes pratiques (avec fonds de réserve) | 3 | Non |
| Recueils de bonnes pratiques (sans fonds de réserve) | 2 | Non |
| Rapports de recherche | 1** | Oui** |
| Dossiers et dossiers d'information | 0*** | Oui |

* Le GCCGR et le MCSR ne sont pas offerts en format CD ou électronique.

** Les rapports de recherche qui sont téléchargés gratuitement dans le Centre de ressources ne sont pas disponibles en version papier ou sur CD. Les rapports de recherche en vente en format CD ou électronique ne peuvent être téléchargés gratuitement.

*** Les dossiers et les dossiers d'information ne sont pas offerts en version papier ou sur CD.

Commercialisation des publications

La commercialisation des publications de l'ATC incombe au Secrétariat qui fait appel à un certain nombre de moyens, à savoir :

- encarts et articles dans les *Nouvelles de l'ATC*
- *Librairie* en ligne de l'ATC
- *Catalogue des publications* de l'ATC
- nouvelles publications sur le site Web de l'ATC

Lignes directrices des publications de l'ATC

- campagnes par courriel auprès de clients choisis de la base de données
- publicité payée ou accords de publicité réciproque (p. ex., bulletin de nouvelles du CITE, magazine Forum de la FCM, magazine Municipal World)
- accords avec des tierces parties partenaires (p. ex., AQTR, STI Canada)
- promotions au congrès et aux réunions du printemps

Éditique

L'Annexe A contient une liste des exigences d'éditique (logiciels, formats de fichier et polices de caractères) que l'Association impose aux entrepreneurs pour la préparation en version numérique de rapports destinés à devenir des publications de l'ATC.

ANNEXE A –

EXIGENCES POUR LA PRÉPARATION DE RAPPORTS DE PROJET DE L'ATC

La liste ci-après précise les logiciels, formats de fichier et polices de caractères dont l'ATC approuve l'utilisation pour la préparation en version numérique de tout rapport de projet.

Exigences générales

Prière de soumettre tous les éléments suivants :

- version électronique du rapport complet (texte, graphiques, annexes, etc.) en format Adobe PDF
- copie papier du rapport intégral susmentionné
- version électronique du document en Pagemaker ou InDesign
- version électronique du document en Word
- version électronique des éléments graphiques (tableaux, figures, diagrammes, photographies, etc.) apparaissant dans le rapport (dans un format autre que Adobe PDF)

Exigences de document

- Le texte devrait au départ être créé en Word.
- La version finale du document devra être soumise en Pagemaker ou InDesign. L'utilisation de tout autre logiciel doit être approuvée préalablement, au moment de la signature du contrat.
- Les en-têtes et les bas de page doivent apparaître sur chacune des pages du document (incluant les annexes). L'en-tête doit comporter uniquement le nom de la publication et le logo de l'ATC. Le bas de page doit préciser uniquement la date du rapport (mois / année) et la pagination. Aucun autre logo, élément graphique, ou texte ne doit apparaître dans les en-têtes ou les bas de page. Si vous ne possédez pas une version électronique du logo de l'ATC, vous pourrez en obtenir une sur demande.
- Ne rajoutez pas d'autres éléments graphiques aux pages, et évitez de formater les colonnes.

Exigences relatives aux figures et illustrations

- Tous les fichiers originaux des graphiques doivent accompagner le document final. Certains documents devront être traduits, de sorte que le texte original contenu dans un graphique devra être accessible.
- Les logiciels acceptables sont CorelDraw, Adobe Illustrator ou Adobe Photoshop. Les graphiques imbriqués (importés) dans des documents Word ne sont pas acceptables.
- Toutes les feuilles de calcul doivent être créées au moyen de Microsoft Excel.
- Les photographies à trois ou quatre couleurs doivent être soumises avec le document pour fins d'utilisation possible sur la couverture de la publication. Ces photographies devraient être en format « tif » et de 300 dpi au minimum. Chaque photographie devrait être accompagnée de sa légende. Les droits d'utilisation des photographies, s'il y a lieu, devront être obtenus à l'avance.
- Note : Les publications sont généralement produites en noir et blanc, à l'exception de la couverture.